Secrétariat général

Réunion extraordinaire du COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

CCJ-220421

Le 21 avril 2022

à 8 h

À distance / Microsoft Teams



18, avenue Antonine-Maillet Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4106 secgen@umoncton.ca www.umoncton.ca

PRÉSENCES

Membres

Darius Bossé Francis Bourgoin Edith Doucet Michelyne Paulin Denis Prud'homme Céline Surette Jean-François Thibault, président

Autres personnes présentes 1

Lynne Castonguay, secrétaire générale Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

PERSONNE EXCUSÉE:

Morel Caissie

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
2.	BUT DE LA RÉUNION	2
3.	CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE)	2
4.	CRÉATION DE LA MINEURE EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES	3
5.	CLÔTURE	4
	DOCUMENT A - Création du Baccalauréat en éducation primaire (à temps pa et à distance)	(1-121)
	DOCUMENT B – Création de la mineure en compétences rédactionnelles avan	

CCJ-220421

1

 $^{{}^{\}underline{1}}$ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux gens, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 3.

2. BUT DE LA RÉUNION

Le président explique qu'une réunion extraordinaire s'avère nécessaire en raison de deux dossiers que l'on aimerait présenter à la prochaine réunion du Sénat académique au mois de mai.

3. CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE)

Présentation du VRER

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création d'un baccalauréat en éducation primaire. Ce programme serait offert à temps partiel et à distance pour pallier la pénurie de personnel enseignant pour les classes du primaire (maternelle à la 8^e année) au Nouveau-Brunswick.

À l'aide de diapositives électroniques, le VRER indique qu'il s'agit d'un programme ponctuel et que ce programme est mis sur pied en raison d'une demande explicite du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE). Le programme serait offert à deux cohortes. On note qu'une évaluation obligatoire du programme est prévue avant l'approbation d'une troisième cohorte.

Ce projet est le fruit d'une entente conclue entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton (Faculté des sciences de l'éducation et la Formation continue).

Le VRER explique que le programme contient 61 crédits, ce qui est comparable à des programmes similaires dans les universités canadiennes. Le programme proposé, offert en ligne et à temps partiel, prévoit deux stages et est d'une durée de trois ans et demi.

Aucun nouveau cours n'est créé. Aucun cours n'est aboli.

Les conditions particulières prévoient, entre autres, que les candidates et candidats soient à l'embauche d'un district scolaire francophone du Nouveau-Brunswick. De plus, les candidates et candidats doivent détenir le certificat d'enseignement provisoire 4 délivré par le Bureau de la certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.

Discussion du Comité conjoint de la planification

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion.

- Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'oblige pas les enseignantes et les enseignants à suivre la formation. Toutefois, celle-ci est encouragée.
- Le programme est fait sur mesure avec des cours déjà dans la banque de cours EDUC.
- Il n'y a pas de contingentement en tant que tel, mais l'on prévoit jusqu'à 35 inscriptions par année.
- Le programme sera évalué par l'UARD dans deux ans.
- Le Comité discute de l'évaluation des stages. On demande s'il y a du financement pour assurer la supervision en classe. Le VRER indique qu'il n'y pas de financement en tant que tel, mais que ce point est noté.

3. CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE) (suite)

- On fait remarquer que la suppléance n'est pas supervisée. Une reconnaissance des acquis pour ce type de travail n'est pas automatique et ne peut pas être comptabilisée en termes de crédits de stage.
- Les cours seraient offerts selon le calendrier régulier.
- On fait remarquer qu'il serait intéressant d'avoir un programme d'une durée d'un an.

Le Comité note que l'entente prévoit la médiatisation des cours. Ceci est de bon augure pour la Faculté des sciences de l'éducation en général.

Le recteur et vice-chancelier félicite les porteurs du dossier pour le travail accompli et considère qu'il s'agit d'une belle initiative et d'un bon partenariat.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R: 01-CCJ-220421

Francis Bourgoin, appuyé par Edith Doucet, propose:

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du Baccalauréat en éducation primaire (à temps partiel et à distance). »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

R: 02-CCJ-220421

Denis Prud'homme, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Sous réserve de la création du Baccalauréat en éducation primaire (à temps partiel et à distance), que le Comité conjoint de la planification recommande à la Faculté des sciences de l'éducation de maintenir le programme en vigueur conformément à l'entente entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et l'Université de Moncton jusqu'à ce que la Faculté puisse développer un nouveau programme de plus courte durée. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

4. CRÉATION DE LA MINEURE EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création de la mineure en compétences rédactionnelles. La mineure permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir une connaissance approfondie de la langue et de s'initier à la pratique de la rédaction professionnelle.

La mineure contient 24 crédits. Le projet prévoit la création d'un nouveau cours, soit FRAN3001 *Rédaction professionnelle* et l'abolition d'un cours, soit FRAN2031 *Communication commerciale I*.

Le Comité conjoint de la planification examine le profil du programme. Il est proposé à l'amiable que le cours FRAN2501 *Techniques d'analyse de textes* soit obligatoire. Sur ce point, le président indique qu'il souhaite obtenir l'avis de l'UARD.

Globalement, le Comité estime qu'il s'agit d'un projet qui pourrait être à l'origine d'un certificat en compétences rédactionnelles avancées.

3

CRÉATION DE LA MINEURE EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES (suite)

R: 03-CCJ-220421

Denis Prud'homme, appuyé par Michelyne Paulin, propose :

« Sous réserve de l'approbation de la modification par l'UARD, que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées tel que modifié. »

Vote sur R03 ADOPTÉE unanime

CLÔTURE 5.

La réunion se termine à 9 h 5.

nne Castonguay

Sécrétaire générale

4